



Parc national
des Cévennes



de serres en valats

le magazine
du Parc national
des Cévennes

Le métier de bâtisseur en pierres sèches



Découvrir
Le gîte
d'Aire-de-Côte

L'actu en images



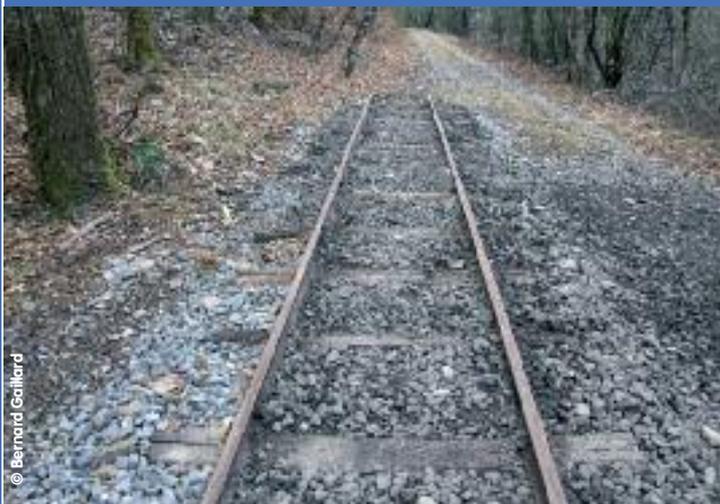
© Siméon Lefebvre

Le nouveau pont de Chaldecoste

A l'automne 2008, une « gardonnade » emporte la buse servant de pont à St-Andéol-de-Clerguemort. L'ancien pont muletier situé 10 m en dessous résiste, lui, sans broncher. La commune opte pour reconstruire un pont voûté en pierres de schiste hourdées de chaux. Des artisans locaux, rompus à l'art du bâti traditionnel et de la pierre sèche, s'attellent à l'ouvrage à partir du printemps 2011. Le pont de Chaldecoste vient d'être terminé : il aura coûté 176 710 € HT et bénéficié de subventions à 80 % dont 11,6 % du Parc national.

Quand le rail traversait les Cévennes

L'association Train de l'Andorge en Cévennes (Tac) et le Parc national ont restauré une petite portion de l'ancienne voie ferrée sur laquelle roulait le CÉFÉDÉ. Reconstitué avec des matériaux authentiques -traverses et rails-, cet ouvrage redonne vie à un symbole cher au cœur des Cévenols. Ce site peut être observé à partir du sentier de Champernal.



© Bernard Gaillard

Concours des prairies fleuries

Les prix du concours agricole national des prairies fleuries 2012 ont été remis le 9 septembre à la Brousse (Fraissinet-de-Lozère). Le premier prix d'excellence agri-écologique a été attribué au GAEC des Sagnes pour leur prairie du Chaumel à Serviès ex aequo avec Thierry Roumejon pour sa prairie de Racoules. Un prix spécial a été décerné à Isabelle Diet pour « le rôle central de la prairie naturelle présentée dans le système d'alimentation du troupeau », et un second à Jérôme Paulet pour « l'intérêt apicole » de la prairie inscrite.



© Olivier Prohin



© Cécile Cailhol - Syndicat de rivière du Chassezac

Une formation aux bonnes pratiques du canyoning

A l'initiative du Parc national et de l'association Cévennes Ecotourisme, des professionnels d'activités de pleine nature ont bénéficié le 10 septembre d'une journée de formation aux bonnes pratiques du canyoning avec les professionnels du Chassezac. Objectifs : mieux connaître le milieu aquatique, protéger de l'érosion les accès à la rivière, sensibiliser les pratiquants et générer des comportements adaptés à ces milieux sauvages et vivants.

6



15



17



18



4. Actualités

11. Dossier

Le métier de bâtisseur en pierres sèches

15. Enfants

Sylvestre, dis-moi tout

16. Paroles de territoire

Le bio s'invite à la coopérative de Moissac

17. Initiative écocitoyenne

Moins produire, mieux trier

18. Patrimoine

Le mouflon de Corse en vallée de l'Hérault

20. Découvrir

Le gîte d'Aire-de-Côte

22. Bloc-notes

Édito

Pierre Bonicel nous a quittés. J'adresse un message de condoléances à son épouse et à ses proches au nom du conseil d'administration. Elu du Mont Lozère, il a présidé plusieurs années la commission Architecture, en poursuivant l'héritage de François Brager sur cette politique emblématique du Parc national. Il a incarné avec d'autres la volonté de s'approprier le Parc en le changeant, pour en faire un outil collectif au service du patrimoine et du développement pour les habitants.

C'est dans cette volonté de renouveau et de partage collectif que le conseil d'administration a adopté le projet de charte au début de l'été. Je m'en réjouis profondément, d'autant plus que l'unanimité du vote a marqué la volonté de se rassembler au-delà des réserves exprimées autour d'un projet d'avenir.

Des réticences ou des craintes persistent, nous les entendons. A ceux qui n'ont pas confiance dans notre capacité à changer le Parc, je voudrais dire que c'est en nous investissant dans la gestion du Parc que nous le ferons évoluer pour en faire l'outil que nous souhaitons, à l'écoute et en appui. Déjà, c'est la première fois que nous avons localement mis en débat la réglementation du cœur, avec des progrès vers plus de bon sens et moins de procédure. En dehors du cœur, la charte ne doit réunir que les communes qui ont réellement envie d'un projet collectif de développement durable.

Jean de Lescure,
Président du conseil d'administration
du Parc national des Cévennes

De serres en valats est le magazine du Parc national des Cévennes.

ISSN : 1955-7345 - Commission paritaire n° 538 - Dépôt légal : novembre 2012. Magazine trimestriel.

Parc national des Cévennes - 6 bis, place du Palais - 48400 Florac - Tél. +33(0)4 66 49 53 00 - www.cevennes-parcnational.fr - Directeur de la publication : Jacques Merlin - Rédactrice en chef : Catherine Dubois - Ont participé à la réalisation de ce numéro : Jérémie Barret, Emilie Brès, Kisito Cendrier, Matthieu Dollfus, Grégoire Gautier, Jean de Kermabon, Brigitte Mathieu, Jean Séon - Maquette : Parc national des Cévennes - Création maquette : Opérationnelle communication - Impression : IMP'ACT imprimerie. Tirage : 35 000 exemplaires sur papier recyclé - Photo de couverture : Cathie O'Neill - Mur calcaire, La Canourgue.

L'enquête publique du projet de charte



1/ Quand aura-t-elle lieu ?

Du 26 novembre 2012 au 11 janvier 2013 inclus.

2/ Comment consulter le dossier ?

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés dans les mairies des communes concernées pendant toute la durée de l'enquête publique afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté en

sous-préfectures de Largentière, du Vigan, d'Alès et de Florac, au siège du Parc national des Cévennes à Florac, et sur le site internet du Parc national des Cévennes www.cevennes-parcnational.fr.

Les avis recueillis dans le cadre de la consultation institutionnelle pourront être consultés au siège du Parc national ainsi que sur le site internet du Parc national. Seule la liste de ces avis figure dans le dossier d'enquête.

3/ Comment formuler des observations ?

Les intéressés pourront formuler leurs observations :

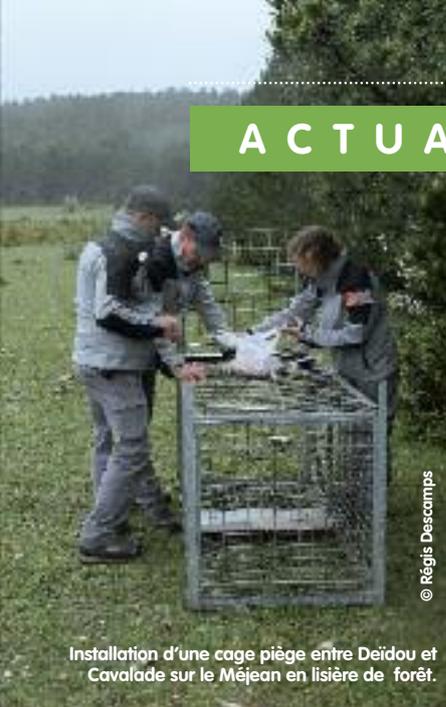
- en les portant sur le registre d'enquête déposé dans les mairies des communes concernées ;
- en les adressant par correspondance à la sous-préfecture de Florac, siège de l'enquête, avenue Marceau Farelle - 48400 Florac, à l'attention de Henri Tournié, président de la commission d'enquête « Enquête publique – Projet de charte du Parc national des Cévennes » ;
- en les présentant verbalement aux membres de la commission au cours des permanences qu'ils assureront (voir point 4) ;
- en les envoyant par voie électronique à : sp-epchartepnc-florac@lozere.gouv.fr.

4/ Quand et où les auront lieu les permanences des membres de la commission d'enquête?

Département de la Lozère		
Mairie de Barre-des-Cévennes	27 nov	14h-17h
Mairie de Bleynard (Le)	11 déc	14h-17h
Mairie de Collet-de-Dèze (Le)	10 déc	14h-17h
Mairie de Florac	29 nov et le 11 janv	9h-12h 14h-17h
Mairie d'Ispagnac	3 déc	14h-17h
Mairie de Meyrueis	4 déc	14h-17h
Mairie de Pont-de-Montvert (Le)	7 déc	9h-12h
Mairie de St-Bauzile	4 déc	14h-17h
Mairie de St-Etienne-Vallée-Française	17 déc	14h-17h
Mairie de Ste-Croix-Vallée-Française	7 déc	14h-17h
Mairie de St-Germain-de-Calberte	19 déc	14h-17h
Mairie de Ste-Enimie	4 janv	14h-17h
Mairie de Vialas	7 déc	14h-17h
Mairie de Villefort	21 déc	14h-17h
Département de l'Ardèche		
Mairie des Vans(Les)	5 déc	14h-17h
Département du Gard		
Mairie d'Alzon	19 déc	14h-17h
Mairie d'Anduze	27 nov	14h-17h
Mairie de Bessèges	13 déc	14h-17h
Mairie de Cendras	30 nov	9h-12h
Mairie de Génolhac	17 déc	14h-17h
Mairie de Lasalle	14 déc	9h-12h
Mairie de St-Ambroix	14 déc	9h-12h
Mairie de St-André-de-Valborgne	13 déc	14h-17h
Mairie de St-Jean-du-Gard	18 déc	9h-12h
Mairie de Sumène	18 déc	14h-17h
Mairie de Trêves	20 déc	14h-17h
Mairie de Valleraugue	4 déc	14h-17h
Mairie de Vigan (Le)	4 déc	9h-12h

5/ Quand et où auront lieu les réunions publiques ?

Département de la Lozère		
Florac	9 janv	salle des fêtes, place du Saguenay 17h30-19h30
Meyrueis	14 déc	salle des fêtes, rue Airette 17h30-19h30
Villefort	17 déc	salle polyvalente, pré de la Foire 17h30-19h30
Département du Gard		
St-Jean-du-Gard	20 déc	salle Stevenson (salle de cinéma), av. René Boudon - 17h30-19h30
Vigan (Le)	7 janv	salle des Casernes, rue Jeanne d'Arc 17h30-19h30



© Régis Descamps

Installation d'une cage piège entre Deïdou et Cavalade sur le Méjean en lisière de forêt.

Le Parc national s'engage : l'élevage pastoral passe avant le loup

Depuis le printemps, la présence du loup sur le causse Méjean pose d'importants problèmes qui s'ajoutent à ceux provoqués par les chiens divagants.

En 2012, l'établissement public du Parc national aura mobilisé des moyens humains et matériels conséquents pour aider les éleveurs.

• **Lutte contre les chiens divagants** : à la suite de dégâts, le Parc a installé des cages pièges dans 7 exploitations. Par ailleurs, les agents assermentés de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et du Parc national, et des lieutenants de louveterie ont assuré 40 nuits de surveillance.

• **Surveillance du loup** : les agents du Parc relèvent tous les indices de présence du loup de manière à informer au plus vite le territoire. Les pièges photos posés par leurs soins ont permis de confirmer la présence de l'espèce.

• **Réalisation des constats de dommages** : tous les dommages subis par le bétail font l'objet d'un constat par les agents en présence de l'éleveur. On dénombre à ce jour 52 constats. Ces constats sont transmis à un réseau national qui détermine l'implication potentielle du loup, ce qui peut ouvrir droit à indemnisation.

• **Mise en place de mesures de protection** : des dispositifs d'effarouchement visuel et sonore ont été installés dans 14 exploitations. Des clôtures ont été mises à disposition pour aider le regroupement des troupeaux la nuit. Deux aides-bergers, recrutés par le Parc national (depuis le mois d'août et jusqu'au 15 novembre pour l'un d'eux), aident les éleveurs à la mise en place de toutes ces mesures.

• **Tirs d'effarouchement non létaux** : les agents de l'ONCFS et du Parc national, et des lieutenants de louveterie ont effectué 11 permanences de nuit.

• **Tirs de défense** : un arrêté du Préfet de Lozère autorise désormais sept éleveur à pratiquer des tirs de défense contre le loup. Réalisés à balle réelle, ces tirs peuvent donc conduire à tuer un loup qui s'attaquerait à un troupeau domestique. Le Parc met à disposition ses moyens pour la réalisation de ces tirs. ●

Une espèce protégée

Le loup est une espèce protégée au niveau international, européen et national. Pilotée au niveau national par l'Etat, la gestion du loup est coordonnée au niveau départemental par les Préfets.

Les premiers indices de présence ou de passage de l'espèce dans le Massif central ont été relevés dès le milieu des années 1990 dans le Cantal et le Puy de Dôme, et depuis 2006 en Lozère.

Lors de sa séance du 18 octobre 2012, le conseil d'administration de l'établissement public a voté la délibération suivante :

- Considérant qu'il n'y aura pas de développement durable sur le territoire du Parc national des Cévennes sans agropastoralisme,
- Considérant que les espèces, les habitats et les paysages qui constituent le premier fondement du classement du territoire en Parc national et de son inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco, dépendent en grande majorité des milieux ouverts et des zones pâturées,
- Considérant que la gestion du loup relève totalement du niveau national,

Le conseil d'administration du Parc national des Cévennes

- Affirme sa solidarité avec les éleveurs du Parc national des Cévennes face aux dégâts subis par les troupeaux ces derniers

mois et engage résolument l'établissement public dans la poursuite des actions de soutien à l'élevage pastoral,

- Déclare aujourd'hui incompatible l'installation permanente du loup sur le territoire du parc avec les activités agropastorales indispensables à la biodiversité exceptionnelle des milieux ouverts,
- Demande dans ce cadre à l'Etat de l'associer à la révision du Plan national Loup et de la législation nationale, pour la prise en compte de la spécificité du territoire, et notamment la définition de zones d'exclusion pour des régions d'élevage sédentaire et extensif de petits herbivores et la possibilité de réaliser des tirs en cœur du Parc national des Cévennes, zone de chasse autorisée.

Le grand tétras, un remarquable oiseau forestier

Oiseau de grande taille, mais relativement discret la plupart de l'année, le grand tétras est strictement lié aux vieilles forêts, très sensible aux perturbations directes ou à celles sur son habitat. Aussi est-il le témoin et le symbole même de la grande et belle forêt sauvage.

Le Parc national a réintroduit le grand tétras à partir de 1976. Le bilan de cette opération a été confié à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, et présenté au conseil scientifique du Parc national en juin dernier.

Quelle évolution des populations et des habitats ? Quelles causes de succès et d'échecs ? Quel devenir pour cet oiseau ? Quelle stratégie adopter pour l'avenir ? Autant de questions auxquelles cette étude a pu apporter des éléments de réponse.

À la création du Parc national en 1970, le grand tétras, *Tetrao urogallus*, avait disparu des Cévennes depuis plus de deux siècles et demi. Les milieux qu'il occupe sont bien souvent le siège de multiples activités sylvicoles, touristiques, cynégétiques et agricoles qui peuvent avoir sur lui un impact préjudiciable.

Dans la logique de la reconquête forestière entamée il y a plus d'un siècle en Cévennes, seule une opération de réintroduction pouvait permettre de voir revenir cet oiseau sédentaire et peu enclin aux déplacements.

À partir de 1976, le Parc national acquiert une quinzaine d'oiseaux de diverses provenances et les installe dans des volières. C'est le début de l'élevage et des lâchers qui s'effectuent en trois vagues jusqu'en 2010.

Aujourd'hui, la petite population installée constitue un noyau viable avec un effectif comparable à celui d'autres populations autochtones dans d'autres massifs du territoire national. La dynamique de cette population est positive et compte 32 individus dont 20 adultes.

En tant qu'habitat, le mont Bougès s'est révélé moins favorable que l'on ne pensait : malgré la création d'une réserve biologique domaniale dédiée au grand tétras, tous les individus ont progressivement migré sur le mont Lozère où l'espèce est aujourd'hui présente.

Clef de voute de la faune forestière originelle, le grand tétras constitue aussi un indicateur biologique de choix pour guider la gestion des forêts. Là se situent des habitats favorables à l'oiseau, en aire optimale d'adhésion et même au-delà.

La réintroduction du grand tétras a conduit à de nettes inflexions dans la gestion forestière des forêts publiques et, dans une moindre mesure, privées, dans le cœur du Parc : la prise en compte des enjeux environnementaux par l'Office national des forêts est un fait acquis.

L'existence d'une Stratégie nationale en faveur du grand tétras, depuis fin février et pour la période 2012-2021, illustre que cette espèce constitue un enjeu patrimonial fort pour notre pays.

L'étude sur le bilan de la réintroduction menée en Cévennes conclut à la nécessité de prendre en compte l'existence de cette population, et que tous les acteurs concernés (administrations, propriétaires, forestiers, agriculteurs, chasseurs, usagers divers...) conjuguent leurs efforts pour assurer l'avenir et la conservation de cette espèce et des habitats qui lui sont nécessaires. ●

MAEt : un point sur le dispositif



La gestion pastorale adaptée, MAEt la plus contractualisée en zone cœur de parc

© Guy Grégoire

Les mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt) sont des aides de l'Etat et de l'Europe, versées aux exploitations agricoles dont les pratiques ou le changement de pratiques permettent le maintien ou l'amélioration de la biodiversité. Le Parc national représente le premier bénéficiaire au niveau régional tant en nombre d'exploitations qu'en montants alloués.

ple, sur le seul mont Lozère, quelque 160 exploitations sont éligibles et tous les exploitants n'ont pas encore pu bénéficier du dispositif MAEt. Une hiérarchie a été établie par la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (Ddaf) à la demande de la profession agricole : les contrats concernent en priorité les exploitations dont les surfaces à enjeux de biodiversité sont les plus forts et dont le montant des aides perçues est inférieur à 2,5 fois le Smic. Les groupements pastoraux sont également prioritaires, et à critères égaux ou proches, la priorité est donnée aux jeunes agriculteurs.

Ce sont donc ces exploitations qui ont la priorité. Une exception est faite pour les groupements pastoraux à qui de nouveaux contrats sont proposés. Ceci s'explique par le caractère spécifique de ces structures et le fait que ces aides conditionnent l'emploi de bergers essentiels au fonctionnement des estives. ●

Un succès indéniable

Dès 2007, le Parc national s'est fortement mobilisé sur ce dispositif en y consacrant l'équivalent de 1,5 temps plein. Ce qui en fait le territoire qui a le plus bénéficié de ces mesures avec une centaine de MAEt engagée. Soit 6 300 ha de surfaces à forts enjeux de biodiversité et 5,1 millions d'euros versés à des exploitations et des groupements pastoraux.

Le Parc national réalise 15 à 20 contrats par an. Or, à titre d'exem-

Beaucoup d'exploitations en attente

Les premiers contrats MAEt ont pris fin en 2012, et la question de leur renouvellement s'est posée. Les services de l'Etat ont souhaité que le renouvellement des contrats ne soit possible que s'il ne se faisait pas au détriment d'exploitations en attente. Or, dans le Parc national, le nombre des exploitations éligibles n'ayant jamais bénéficié de MAEt est élevé.

Parmi les différentes MAEt proposées, la plus contractualisée (3 000 ha) vise à adapter les modes de gestion pastorale pour maintenir ou améliorer l'état des habitats naturels et des habitats d'espèce. Pour y parvenir, l'exploitant doit respecter un plan de gestion pastorale établi par l'OIER SUAMME ***. Ce plan de gestion pastorale précise les périodes et durées de pâturage, le chargement, les objectifs de raclage (niveau de pâturage) et éventuellement les aménagements ou équipements pastoraux à réaliser pour concilier objectifs écologiques, pastoraux et de production.

***Organisme Inter-Etablissements du Réseau des Chambres d'agriculture du Languedoc-Roussillon « Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranée Élevage »

Des gypaètes barbus dans les Grands Causses



Cardabelle en vol au début du mois d'août

Deux jeunes « casseurs d'os », Basalte et Cardabelle, évoluent dans le ciel des Grands Causses depuis quelques semaines. La réintroduction du gypaète barbu par la Ligue pour la protection des oiseaux permet de compléter la cohorte des vautours européens dans cette région emblématique.

Le gypaète barbu ou *Gypaetus barbatus* est l'une des quatre espèces de vautours présentes en France, et l'un des plus grands rapaces d'Europe. Son envergure varie de 2,60 à 2,90 m, son poids de 5 à 7 kg.

En Europe de l'ouest, l'oiseau n'est plus présent que dans les Pyrénées (130 couples), en Corse (9 couples), en Crète (5 couples) ainsi que dans les Alpes (17 couples) et en Andalousie, grâce à des programmes de réintroduction. Malgré les efforts entrepris depuis plus de dix ans, l'espèce est considérée en Europe, selon les critères UICN*, comme « menacée d'extinction ».

Le gypaète barbu produit très peu de jeunes (moins d'un tous les trois ans en moyenne) et ceux-ci ne se reproduisent pas avant l'âge de 7 à 8 ans. Aussi, tous les programmes de conservation en sa faveur doivent s'appréhender sur le long terme. Le projet de créer un continuum favorisant les échanges entre les populations alpines et pyrénéennes du

gypaète barbu a vu le jour dans le cadre du Plan national d'actions 2010-2020 en faveur de cet oiseau. Deux sites de réintroduction ont été choisis, l'un dans le Vercors - qui fonctionne depuis 2010 - et l'autre dans les Grands Causses.

En juin 2012, trois jeunes gypaètes barbus, nés en captivité et âgés d'environ 90 jours, ont ainsi été déposés dans une cavité des falaises surplombant Meyrueis. Quelque trente jours plus tard, deux d'entre eux prenaient leur envol - le troisième n'ayant pas survécu à une septicémie contractée avant son arrivée. Aujourd'hui, Basalte et Cardabelle parcourent chaque jour davantage le territoire caussenard et leurs déplacements sont de plus en plus éloignés du site de lâcher.

Cette action d'envergure internationale et de longue durée est soutenue par la Vulture Conservation Foundation. Elle bénéficie du soutien de nombreux partenaires parmi lesquels le Parc national des Cévennes. ●

Le gypaète barbu, un « casseur d'os »

Espèce nécrophage, le gypaète barbu se nourrit presque exclusivement des os issus de cadavres d'ongulés domestiques ou sauvages (moutons, chèvres, chamois...). Grâce à son gosier élastique, il peut avaler des os longs de 30 cm et les digère grâce à des sucs gastriques très efficaces. Pour pouvoir ingérer les segments osseux trop volumineux, il casse les os les plus longs sur les rochers et pierriers.

Participez à ce programme, signalez les informations que vous avez recueillies, photographiez à distance les oiseaux. Pour télécharger une fiche d'observation, suivre les oiseaux en ligne et en savoir plus sur ce programme de réintroduction, rendez-vous sur le site <http://rapaces.lpo.fr/gypaete-grands-causses/le-gypaete-barbu>.

*Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Les bergers à la rencontre du public

En 2011, les paysages des Causses et des Cévennes, dans lesquels se lit partout l’empreinte du pastoralisme, ont été inscrits au patrimoine mondial de l’Unesco. La présence des troupeaux est garante du maintien de ces grands espaces ouverts, et le troupeau n’est rien sans son berger...



© Olivier Prohlin
Transhumance au col de l'Asclier

Le métier de berger requiert des connaissances multiples, une grande force physique et morale, l’amour de la nature. Les bergers sont des gens passionnés ; ils sont aussi de précieux acteurs économiques du territoire. Le Parc national a organisé cet été de nombreux événements pour faire découvrir au public ce métier d’aujourd’hui.

La Fête des bergers, en juillet à Florac, a permis de rencontrer des professionnels de l’élevage à travers des démonstrations de leur savoir-

faire : l’efficace travail du chien, la tonte de la laine, la fabrication du caillé de brebis ou de chèvre.

Les bergères ont aussi été à l’honneur avec l’exposition « Un berger, des bergères » qui leur était consacrée. Une bergère, Dominique Voillaume, a pu présenter en salle son « journal en photos », récit magnifique d’une année de pâturage sur le causse au-dessus de Navacelles. Des ethnologues spécialistes de la transhumance, comme Anne-Marie Brisebarre, ont tenu des conférences sur

leur collaboration parfois longue de 40 années avec les bergers.

Des bergers sont venus participer aux débats qui se sont tenus à Florac, l’Espérou, St-Jean-du-Gard ou Génolhac. Loin de l’image bucolique ou désuète, le berger a trouvé dans ces moments l’occasion de faire valoir toutes les compétences requises et les enjeux économiques, environnementaux, sanitaires, sociaux de l’élevage d’aujourd’hui.

La vie cachée des objets liés à l’élevage a été dévoilée par Odile Rival à l’ecomusée du mont Lozère pendant les Journées européennes du patrimoine, tandis que Gisèle Johnson nous racontait avec passion l’histoire du pastoralisme autour de l’abbaye de Bonheur sur le mont Aigoual.

Le berger, la brebis, la laine... et ce fut aussi l’occasion de deux marchés d’artisans lainiers dont la journée de la laine de Génolhac en octobre avec en point d’orgue la conférence de Marie-Thérèse Chaupin, « Une filière laine en Cévennes ? »

L’histoire du pastoralisme est inscrite dans le paysage depuis si longtemps que nul ne s’en souvient. Mais c’est le paysage lui-même qui nous l’indique avec ses drailles, ses ruines, ses lavognes, ses clapas, ses bergeries... Des traces et des témoignages que le public a pu découvrir et mieux comprendre lors des nombreuses randonnées accompagnées par les agents du Parc national proposées cette année dans le cadre du Festival nature. ●

Le métier de bâtisseur en pierres sèches

L'art de bâtir sans utiliser de liant, mortier de chaux ou ciment, vient du fond des âges. Le savoir-faire de la pierre sèche est précieux, tant pour restaurer des ouvrages anciens que pour répondre aux besoins d'aujourd'hui, qu'ils soient techniques, artistiques, économiques.

Calade au Salzet, commune de Malons et Elze

Bâtitisseur en pierres sèches, un métier traditionnel et contemporain



© Cathie O'Neill

Emmarchement en pas d'ânes dallé au pont de la Fage, commune de Saint-Martin-de-Boubaux

Les constructions en pierres sèches - ouvrage d'art, terrasses de culture, murs de délimitation... - constituent non seulement des éléments majeurs du patrimoine paysager cévenol mais ils participent aussi à la vie économique et écologique du pays.

Depuis plus de dix ans, on assiste à un retour à ces techniques ancestrales et à la (re)naissance du métier de bâtisseur en pierres sèches.

Créée en 2002 en Cévennes, sous l'impulsion du Parc national des Cévennes, l'association des Artisans bâtisseurs en pierres sèches (ABPS) est constituée uniquement de professionnels. Elle œuvre pour la transmission du savoir-faire, l'emploi, et le développement de la filière. Les membres de l'association organisent et interviennent dans des formations de construction en pierres sèches qui s'adressent aux professionnels comme au grand public.

Les ABPS ont ainsi piloté la mise en place en 2010 d'un Certificat de qualification professionnel pour l'exercice du métier d'« ouvrier professionnel en pierres sèches ». Elle se positionne aussi sur la coopération interrégionale et internationale (Italie, Espagne, Angleterre). L'école cévenole de la pierre sèche, itinérante et active depuis plusieurs années, est en passe d'ouvrir un lieu sédentaire dans le cœur du Parc national, au relais d'Espinas.

Aux côtés des ABPS, les Muraillers de Provence et la Confrérie des bâtisseurs en pierres sèches de Nîmes regroupent des praticiens et des passionnés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du bassin nîmois. Ces structures travaillent aussi sur les dossiers nationaux de formation et de qualification, de recherche technique et de développement de la filière.

Les chambres consulaires, particulièrement la Chambre de métiers et de l'artisanat de Vaucluse en la personne de l'architecte Claire Cornu, et les syndicats du bâtiment français soutiennent à leur manière l'aspect culturel, technique et professionnel, en relation avec les écoles d'ingénieurs de travaux publics français. Une fédération nationale visant le regroupement des praticiens de France vient d'être fondée : la Fédération française des professionnels de la pierre sèche (FFPPS), dont le Parc national est l'un des membres fondateurs.

Les sollicitations extérieures aux Cévennes apparaissent : ainsi, en Creuse, des élus avertis organisent des chantiers et des formations annuels avec les bâtisseurs du Sud et de l'Auvergne. ●



Session 2012 du CQP Niveau II sur le site de la Roquette. Un partenariat entre les ABPS (main d'oeuvre), la commune de Molezon (préparation des fondations du mur) et le Parc national (fourniture des pierres).

© Simeon Lefebvre

Un savoir-faire désormais certifié

Si ce savoir-faire se transmettait dans l'espace agricole de génération en génération, sans ouvrages techniques écrits, la transmission aujourd'hui se fait avec des qualifications et des ouvrages techniques reconnus, dans les sphères privée et publique, amatrice et professionnelle.

Le CQP « Ouvrier professionnel en pierres sèches » de niveau II, qualification nationale pour le savoir-faire de la pierre sèche, a été homologué en mars 2010. C'est la première reconnaissance professionnelle pour un métier aussi ancien que contemporain : bâtisseur en pierres sèches.

Le *Guide de bonnes pratiques de construction de murs de soutènement en pierres sèches* est le premier ouvrage national de référence technique pour la construction de murs de soutènement en pierres sèches. Il est destiné aux professionnels artisans, architectes, paysagistes et assureurs...



Ouvrage réalisé par des stagiaires au relais d'Espinass, lieu de formation et de certification des ABPS.

L'activité de bâtisseur, de waller (en Angleterre) ou de diker (en Ecosse) est, de l'avis de tous ceux qui construisent en pierres sèches, le moyen de retrouver le calme intérieur et la noblesse de l'ouvrage utile, pérenne et beau, à contempler en tant que tel ou dans le paysage.

Matthieu Dollfus, architecte du Parc national des Cévennes

Questions à Marc Dombre, président des ABPS

SV : Comment est né l'engouement des artisans bâtisseurs pour la pierre sèche ?

MD : Je pense qu'il vient avant tout de l'amour de notre métier. Au fil de nos installations dans les années 70 en tant que maçons, couvreurs de lauzes ou encore charpentiers, nous avons rencontré des ouvrages en pierres sèches partout en Cévennes. Nous avons peu à peu appris à les respecter, à les restaurer sans les trahir, à les entretenir pour qu'ils résistent au temps. Des anciens nous ont transmis un peu de leur savoir-faire. L'observation et l'obstination ont fait le reste.

SV : Comment se sont construits les ABPS ?

MD : Sous l'impulsion du Parc national des Cévennes, et avec notamment l'appui technique de Didier Lécuyer, chargé de mission, des maçons des Cévennes lozériennes et gardoises se sont rencontrés. La convivialité et le professionnalisme ont été au rendez-vous dès le départ. L'association des ABPS s'est ainsi constituée en 2002. Les ABPS sont aujourd'hui reconnus sur le plan national pour leur savoir-faire et la qualité de leurs interventions pour le développement de la filière « pierre sèche ».

SV : Quelles sont les perspectives de développement de la filière ?

MD : Nous réfléchissons actuellement à la mise en place d'un CQP de niveau III « Compagnon professionnel ». Ce sera la prochaine étape de qualification. Nous devons élaborer un référentiel de formation et mettre en place une formation expérimentale comme nous l'avons fait pour le niveau II. Des formations de qualité, tout comme la reconnaissance du métier et de son savoir-faire, conditionnent le développement du marché de la pierre sèche. La création d'un lieu permanent de formation et d'évaluation pour l'Ecole cévenole de la pierre sèche



Marc Dombre, président des Artisans bâtisseurs en pierres sèches

est en bonne voie sur un site remarquable, le Relais d'Espinas sur la route des crêtes, commune de St-Andéol-de-Clerguemort. C'est un projet multi-partenarial réunissant l'association ABPS, la commune, la communauté des communes des Cévennes au Mont Lozère, le Parc national des Cévennes, le conseil général de la Lozère, la région Languedoc-Roussillon, l'Etat et le GAL Cévennes (fonds européens). L'ouverture de ce lieu, qui sera équipé également d'une salle d'exposition permanente et d'un sentier d'interprétation sur la pierre et la pierre sèche, donnera une résonance nationale au travail mené pour le développement de la filière en Cévennes. ●

En savoir plus :

- Fédération française des professionnels de la pierre sèche : c.cornu@cma84.fr
- Artisans bâtisseurs en pierres sèches : 04 66 32 58 47 - 06 32 08 84 67 www.pierreseche.fr
- Les Muraillers de Provence : 06 11 46 57 10 - 06 03 34 96
- Confrérie des bâtisseurs en pierres sèches : 06 35 20 14 13
- Chambre de métiers et de l'artisanat de Vaucluse : 04 90 80 65 65



Sylvestre dis-moi tout !

Les forêts représentent 70 % du Parc national des Cévennes. Elles sont très variées et abritent un grand nombre d'animaux et de plantes. Les connais-tu bien ? Pour t'en assurer, nous te proposons un quizzy...

- 1/ Ça vit longtemps un arbre ?
- 2/ Est-ce que ça fleurit un arbre ?
- 3/ Existe t-il beaucoup d'arbres différents ?
- 4/ Est-ce que dans la forêt tous les arbres ont le même âge ?
- 5/ Est-ce que dans la forêt toutes les plantes sont des arbres ?
- 6/ A quoi sert la forêt ?
- 7/ Quels sont les animaux les plus abondants en forêt ?
- 8/ Qui plante les arbres ?



Ces questions sont une partie d'un atelier sur l'arbre et la forêt composé de trois modules que tu auras peut-être la chance de retrouver dans ton école cette année. Il est proposé par les gardes moniteurs du Parc national. Il s'intitule « Sylvestre, dis-moi tout ! ».

Les enseignants intéressés peuvent prendre contact avec le service éducatif du Parc national et plus particulièrement Philippe Herbert, philippe.herbert@ac-montpellier.fr.



« Sylvestre, dis-moi tout » a déjà séduit de nombreux enfants lors d'animations proposées par les agents de l'antenne Mont Lozère Est cet été à la Maison Font-Vive, à Génolhac.

Réponses :

- 1/ Un chêne, un sapin ou encore un châtaignier peut tout à fait vivre jusqu'à 200 ans. Mais on a découvert des genévriers dans les gorges de l'Ardeche âgés de 2 500 ans ! C'est exceptionnel en France !
- 2/ Les arbres feuillus, comme les cerisiers, les amandiers, fleurissent. Les « fleurs » des résineux – le cône d'un sapin, par exemple – sont moins élaborées.
- 3/ En France, il existe 136 espèces d'arbres dont les 2/3 sont des feuillus.
- 4/ Non, une forêt est peuplée d'arbres d'espèces et d'âges variés. C'est cette diversité qui fait la richesse d'une forêt et la différence d'avec une plantation.
- 5/ Non, outre les arbres, une forêt peut héberger 40 à 50 espèces de plantes herbacées (plantes qui ne font pas de bois mais produisent de la chlorophylle). Les 3/4 des plantes de la flore française poussent dans la forêt. On trouve également les champignons, les mousses et les lichens dans la forêt.
- 6/ La forêt est un habitat. Elle abrite 73 espèces de mammifères et 120 espèces d'oiseaux. Elle protège aussi les sols de l'érosion, produit de l'oxygène et fixe le gaz carbonique.
- 7/ Les insectes ! Il existe 5 000 espèces d'insectes forestiers !
- 8/ Les hommes bien sûr. Mais également les oiseaux frugivores, comme les grives, les fauvettes, les geais... et les petits mammifères, tel l'écureuil, qui rejettent dans leurs excréments des graines ou des noyaux qui à donnent naissance à des arbres.

Depuis quelques mois, des éleveurs coopérateurs de La Fromagerie des Cévennes se convertissent peu à peu au « bio ». La demande d'un jeune agriculteur est à l'origine de ce projet qui ouvre de nouveaux marchés valorisant des pratiques respectueuses de la richesse environnementale du territoire.

Le bio s'invite à la coopérative de Moissac



© Catherine Dubois

Camille Davout, directrice de la coopérative des Cévennes, et Nathanael Etienne, éleveur caprin bio

La coopérative de Moissac en quelques chiffres

- 24 salariés
- 22 producteurs coopérateurs
- 4 fromages : Pélardon, Moissac des Cévennes, Seillou des Cévennes et Parpaillotte
- 1 100 000 litres de lait collectés
- dont 200 000 litres de lait bio

Entretien avec Camille Davout

SV : Comment ce projet de conversion en bio est-il né ?

CD : L'activité de La Fromagerie des Cévennes est la collecte, la transformation et la commercialisation de lait de chèvre. Le bio, nous y pensions depuis quelques années. Le déclic s'est produit quand Nathanael nous a proposé de nous fournir en lait bio, et que Biocoop, réseau de distribution spécialisé, a eu envie de travailler avec nous.

SV : Quelles ont été les principales évolutions liées à cette conversion au bio ?

CD : Le produit phare de la coopérative est le pélardon. Les 22 producteurs coopérateurs respectent le cahier des charges très précis de l'AOC/AOP. C'est déjà en soi un important gage de qualité. Pour nous, la certification bio permet de poursuivre la reconnaissance de nos bonnes pratiques.

A l'issue des cinq premiers diagnostics de conversion au bio effectués par la chambre d'agriculture, trois producteurs sont d'ores et déjà convertis.

Pour les producteurs, les principaux points à travailler concernent l'achat d'aliment pour les troupeaux et une reproduction plus naturelle.

Pour la coopérative, la seule contrainte est d'être capable d'assurer une parfaite traçabilité et de bien dissocier le lait bio du lait conventionnel. Cela revient à un temps de travail un peu plus élevé.

SV : Quelles sont vos perspectives ?

CD : Aujourd'hui, avec trois producteurs, et après quelques mois seulement, 20 % de notre collecte de lait est bio. Deux autres coopérateurs sont en cours de conversion. Notre objectif pourrait être raisonnablement de 50 % de lait collecté bio.

www.lafromageriedescevennes.com

Témoignage de Nathanael Etienne

NE : Je pense que le bio correspond à l'image que les gens ont des Cévennes. Les visiteurs que j'accueille dans mes gîtes m'interpellent beaucoup sur mes pratiques. Ils sont attachés à des produits naturels du terroir. Cela m'a touché et fait réfléchir.

En tant qu'éleveur de chèvres et producteur de lait, la conversion a

été facile. Mes terres ont été certifiées naturelles d'emblée. Il m'a suffi de modifier l'alimentation du troupeau, en donnant du fourrage et des céréales bio, et de ne faire appel qu'à un système naturel de reproduction. J'espère que d'autres jeunes éleveurs vont entrer dans cette démarche qui, à mon sens, valorise notre territoire. ●



© Olivier Prohin

Moins produire, mieux trier

Quelque 81 communes du Gard se sont regroupées autour d'une structure commune de réduction et gestion des déchets ménagers, le Syntoma Aigoual-Cevennes-Vidourle. A travers une palette d'actions, les communes sont invitées à appliquer un mot d'ordre : moins produire, mieux trier.



Un composteur dans un camping de la commune de Monoblet

© Syntoma

courses a sensiblement baissé. Parmi les gestes les plus efficaces, le compostage arrive en première position. Il a permis de réduire de presque 50 % les « poubelles grises » des foyers témoins. La réduction des emballages de manière générale, en fabriquant ses yaourts soi-même, en préférant les grands conditionnements, en optant pour des produits rechargeables... permet de réduire très sensiblement les « poubelles jaunes ».

Le compostage est encouragé chez les particuliers, et auprès des professionnels du tourisme, comme les campings, toujours sur la base du volontariat. A la suite d'un diagnostic, le matériel adapté - composteurs et documents de sensibilisation - est installé par le Syntoma qui donne une formation au personnel

du camping pour qu'il puisse réaliser le suivi régulier de l'installation. Cinq campings sont équipés à ce jour. Les communes sont aussi invitées à installer des composteurs dans les cimetières pour permettre la valorisation des plantes et fleurs fanées. Quatorze communes se sont portées candidates. Certaines mairies - comme Le Vigan au jardin des Calquières - installent des composteurs collectifs à l'attention des habitants qui n'ont pas de jardin.

Pour les déchets non organiques, c'est le recyclage qui est promu. A Lasalle par exemple, une brocante-braderie permanente a été créée. L'argent des ventes dans cette recyclerie permet d'aider des personnes en difficulté, et de créer des liens sociaux dans la commune. ●

www.syntoma.org

De nombreuses actions mises en œuvre dans les communes portent sur le tri et le recyclage.

Mais aujourd'hui, la priorité est la réduction des déchets à la source. Le Syntoma a récemment mené une opération « Foyers témoins » pour sensibiliser la population aux gestes de prévention et évaluer l'impact de ces gestes sur leur production de déchets. Les habitants volontaires devaient choisir au minimum trois gestes de prévention parmi quatorze proposés. Le premier mois de pesée des déchets reflétait leur production habituelle ; le second mois s'effectuait simultanément à l'adoption des gestes de prévention. Les résultats obtenus montrent que la production de déchets ménagers des « foyers témoins » a diminué en moyenne de 15 %. De plus, le coût mensuel des

Transformer les bio-déchets en œufs de poule, il fallait y penser... C'est l'idée qu'a eue la petite commune cévenole de Mandagout.

La municipalité met à disposition des habitants volontaires des seaux pour le tri de leurs déchets de cuisine. Chaque seau rempli est déposé en un point de regroupement. Des bénévoles se chargent ensuite de vider les seaux dans le poulailler, pour le plus grand plaisir des dix poules et du coq. En période scolaire, les apports sont complétés avec les déchets de la cantine scolaire. La mairie paie également du grain pour les poules. En contrepartie, les participants à l'opération ont le plaisir de déguster le lundi, gratuitement, des œufs de poules élevées en plein air !

Un bilan après 9 mois de fonctionnement laisse envisager que cette action pourrait détourner plus de 1,5 tonne

de bio-déchets par an et produire en moyenne 5 à 6 œufs par jour. A l'image de cette commune, le Syntoma soutient et promeut l'ensemble des initiatives en terme de réduction des déchets sur son territoire.



© Syntoma

Le mouflon de Corse en vallée de l'Hérault

Réintroduit dans les Cévennes dans les années 1950, d'abord protégé puis chassé, le mouflon de Corse fait aujourd'hui l'objet d'une gestion partagée entre le Parc national et les acteurs de la chasse du Gard. On dénombre a minima 150 individus sur le versant sud de l'Aigoual.

Le mouflon de Corse est un proche cousin des moutons : il semble dérivé des ovins domestiqués au néolithique à partir des populations de mouflons sauvages du Proche-Orient, puis introduits en Corse. Il s'agit donc d'une espèce récente (4 à 5 000 ans), retournée à l'état sauvage après une phase de domestication.

Son régime alimentaire est à base de graminées et de fruits forestiers (glands, châtaignes, fânes...), et s'avère particulièrement varié (bourgeons, feuilles, lichens, champignons...). A l'aise dans les pentes rocheuses de la vallée de l'Hérault, il ne dédaigne pas monter sur le plateau pour s'y nourrir de graminées moins sèches sous couvert forestier, durant les nuits de la belle saison. Les mâles portent des cornes imposantes, enroulées, qui permettent d'estimer leur âge. Leur poids peut atteindre 50 kg. Les femelles peuvent être cornues (25 % dans les populations originelles) ; elles sont de plus petite taille et ne dépassent guère 40 kg.

Les mouflons vivent au mieux 12 ou 13 ans et 50 à 60 % des femelles donnent naissance à un jeune unique (très rarement deux).



© Jean Séon

Vers une gestion partagée

Les 24 animaux lâchés entre le col du Minier et Grimal dans les années 1954-55 par l'ONC, l'ONF et la Fédération des chasseurs du Gard ont permis l'existence d'un petit noyau de population de mouflons de Corse sur le versant gardois du massif de l'Aigoual. En 1963-64, ces 12 mâles et 12 femelles ont fait souche, occupant l'ensemble du versant sud du Lingas, depuis le Saint-Guiral jusqu'à Valleraugue, avec une population estimée à 120-140 individus, a minima.

L'ouverture de la chasse au mouflon, à cette époque, et la création du Parc national, qui suscite alors des craintes sur la persistance de la chasse en zone « centrale », déclenchent un braconnage important de l'espèce.

Lorsque le Parc national commence à s'impliquer fortement dans la gestion de cette population, au début des années 1980, il ne subsiste que deux noyaux. L'un, autour du Saint-Guiral, évalué à une vingtaine d'individus, est difficile à surveiller car totalement hors des limites du Parc. Il disparaît assez rapidement. L'autre sur Valleraugue et Arphy va faire l'objet d'un important travail de fond mené par les agents du Parc de l'antenne Aigoual : comptages, surveillance, implication des chasseurs. Dès 1982, un plan de tir de trois animaux est ouvert sur la commune de Valleraugue, sans autre objet que de conforter le statut de gibier de l'espèce aux yeux des chasseurs locaux. Le tir se pratique uniquement à l'approche, sans chien, sur un secteur donné.

Les agents du Parc assurent l'organisation des tours de chasse, la circulation des bracelets, les constats de tirs, l'accompagnement des nouveaux chasseurs de mouflons sur le terrain. Petit à petit, le braconnage diminue et le nombre d'individus augmente à nouveau, débordant en zone « périphérique ». Un travail conjoint avec la Fédération des chasseurs du Gard qui gère cette partie



© Bruno Descovès

du territoire devient donc une nécessité et commence à se mettre en place.

Au début des années 1990, après dix ans de travail intense sur cette espèce gibier, le Parc reporte son énergie sur d'autres espèces plus patrimoniales et partage plus largement la gestion de ce noyau avec la Société de chasse de Valleraugue et la Fédération de chasse du Gard.

En 1999, devant la diminution apparente de la population, un groupe de travail plus formel se constitue. La forte réduction des attributions et la concertation plus étroite ne tarde pas à donner les résultats attendus : en 2007, la population est de nouveau de l'ordre de 150 à 200 individus. ●

Un projet touristique

En 1999 est envisagé pour la première fois un travail commun entre Fédération des chasseurs du Gard, Société de chasse de Valleraugue et Parc national des Cévennes pour valoriser l'espèce sur un plan touristique. Rendu possible du fait du niveau de population atteint, ce projet est en cours de montage : il prévoit la mise en place d'observatoires et de sentiers dédiés aux mouflons autour de la vallée de l'Hérault.

Le gîte d'Aire-de-Côte

Sur le flanc est du mont Aigoual, le gîte d'étape pédestre et équestre d'Aire-de-Côte accueille toute l'année les amoureux de nature. Situé à 1 200 m d'altitude, il est au croisement de plusieurs circuits de grande randonnée que l'on pratique à pied, à cheval ou à vélo.

Didier et Cendrine ont pris en gérance le gîte d'Aire-de-Côte depuis quelques mois, en compagnie de leurs deux fils et de Héco, le jeune border collie. Lui est un forestier, elle a une expérience de directrice de centre de loisirs. Tous deux partagent une même passion : faire découvrir et aimer la nature aux jeunes.

Leur nouvelle activité leur permet d'accueillir de nombreux groupes souvent sportifs, et de les guider dans leur découverte des environs du gîte. Celui-ci est en effet situé au carrefour de cinq chemins de grande randonnée (GR 6, 6A, 66, 67, 7), du sentier des 4 000 marches, et du circuit équestre des mythiques « 160 km de Florac ». La capacité d'accueil totale est de quarante-six lits répartis en dortoirs. Le couple propose également une table d'hôtes qui fait la part belle aux produits locaux vendus sur les marchés environnants.

Le gîte a fait l'objet de travaux importants de restructuration et d'agrandissement lors de son acquisition par le Parc national. Une écurie de huit boxes a également été construite, complétée par huit parcs permettant d'accueillir des chevaux, des ânes, mais aussi les troupeaux de brebis qui font halte à Aire-de-Côte lors de la transhumance, avec leurs bergers reçus gracieusement.

Le gîte n'est relié à aucun réseau énergétique. Ce sont des panneaux solaires qui produisent la majeure partie de l'électricité. Il s'agit de l'une des plus grandes installations individuelles de ce type. La ressource en eau potable est également limitée. Des économiseurs d'eau sont placés à tous les robinets et chasses d'eau.

Pour les plus curieux, les alentours du gîte pris sous les influences méditerranéennes et atlantiques, offrent la possibilité de croiser bon

nombre d'espèces animales et végétales. Certaines d'entre elles donnent leur nom aux chambres du gîte. Citons le pic noir, un oiseau tambourineur creusant des loges dans les hêtres qu'il va utiliser plusieurs années pour y loger sa nichée ; la chouette de Tengmalm, un rapace nocturne amateur de rongeurs qui s'installe directement dans les loges des pics désertées ; ou encore le majestueux cerf aux ramures impressionnantes dont il se sert contre ses rivaux entre septembre et octobre lors du fameux brame du cerf. ●

Contact

Gîte d'Aire-de-Côte
48400 BASSUREL
Cendrine Rivière et Didier Bourquardez
04 66 44 70 47
gite@aire-de-cote.com

> Voir, parcourir, visiter



La nature en partage

A la faveur d'un partenariat entre la Garantie mutuelle des fonctionnaires et les parcs nationaux de France sur le thème de « la nature en partage », des aménagements ont été réalisés en 2010-2011 pour accueillir de façon agréable et fonctionnelle des personnes en situation de handicap, notamment moteur. La création de deux chambres dédiées a porté la capacité d'hébergement de personnes à mobilité réduite à six. L'accueil de personnes à handicap léger, visuel, auditif et mental, a également été facilité par quelques aménagements. A l'extérieur, un cheminement autour du gîte et vers deux points de vue paysagers a été conçu. Un fauteuil tout chemin et une joëlette sont à la disposition de la clientèle. Prochainement, une table de lecture du paysage en braille pour la découverte panoramique de la vallée du Cambon sera installée au point de vue du Coulet.



© Olivier Prohin

Promenons-nous dans les bois...

Ce sentier d'un kilomètre, au départ du gîte, invite à cheminer dans la forêt domaniale de la Vallée Borgne. Le promeneur découvre quelques espèces animales et végétales, ainsi que les biotopes - lieux de vie - du chevreuil, du lézard des murailles, du circaète Jean-le-Blanc et de la ragie inquisitrice, un étrange insecte...

Ouvert au public du 1^{er} mai au 30 septembre ou sur rendez-vous pour les groupes.
04 67 42 59 83
www.aigoual.fr



© Gael Karzewski

L'abîme de Bramabiau

Cet abîme abrite toute une partie souterraine de la rivière du Bonheur. Celle-ci naît à l'air libre mais au contact du calcaire disparaît sous le causse de Camprieu pendant 800 m.

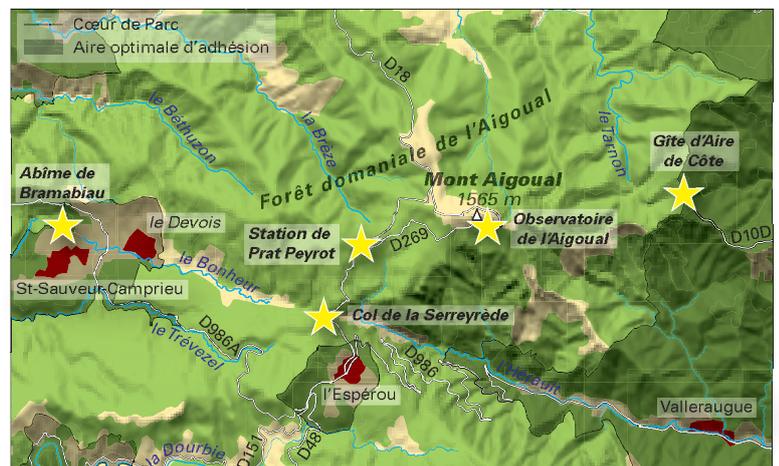
Les visites ont lieu d'avril à novembre.
04 67 82 60 78
www.abime-de-bramabiau.com

L'observatoire météorologique de l'Aigoual

La dernière station météo de montagne en activité et habitée est dotée d'un parc à instruments modernes qui permet de tester des appareils de mesure en conditions extrêmes. Elle propose également une riche exposition-musée sur la météorologie.



© Guy Grégoire





> L'assemblée générale des réserves de biosphère

Les rencontres annuelles des onze réserves de biosphère françaises se sont tenues du 3 au 5 octobre en Cévennes. Elles coïncidaient avec la célébration des 20 ans du Syndicat mixte d'aménagement et de conservation de la vallée du Galeizon (SMACVG), territoire expérimental de la Réserve de biosphère des Cévennes. Au menu de ces rencontres : des échanges d'expériences, des bilans d'actions, des sorties sur le terrain, une conférence et une soirée festive...

Depuis sa création, le SMACVG anime un projet de territoire visant à concilier le développement socio-économique et la préservation des patrimoines naturel et culturel. De façon progressive, participative et scientifique, le syndicat porte et soutient de nombreuses actions traitant de diverses problématiques : eau, agriculture, biodiversité, forêt, paysage, économie, sensibilisation, éducation à l'environnement. Ainsi, le syndicat accompagne les collectivités dans divers projets comme la création d'une chèvrerie fromagerie communale sur Lamelouze, l'atelier de transformation végétale au Penedis, la zone d'activités économiques de St-Privat-de-Vallongue. Il anime également des démarches Natura 2000 et Agenda 21.

La population de la vallée a démontré son attachement à ces projets : elle s'est fortement mobilisée tout au long de la semaine et notamment le mercredi soir, moment officiel de l'anniversaire du syndicat, animé par Yannick Louche, maire de Cendras et président du Syndicat mixte, ainsi que le jeudi soir pour la conférence « La biodiversité, c'est notre nature ! » présentée par Robert Barbault, professeur émérite au Muséum national d'histoire naturelle, président du comité Mab France. Buffets à base de produits locaux bio, et musique traditionnelle occitane du groupe Coriandre ont accompagné ces soirées très réussies.

L'accueil de la réunion annuelle des réserves de biosphères en Cévennes, et plus particulièrement dans la vallée du Galeizon, est une reconnaissance forte du travail accompli dans le cadre de la démarche « L'homme et la biosphère ».

En savoir plus sur les Réserves de biosphère et le programme Man and Biosphere : www.mab-france.org

> Les Eco-dialogues

Quelle(s) agriculture(s) pour demain ? Le Vigan, du 14 au 18 novembre.

Dans un marché mondialisé, quelles perspectives pour l'agriculture à l'échelle mondiale, nationale et locale ? Quels peuvent être dans un tel contexte les développements pour l'agriculture

cévenole et caussenarde ? Quelles agricultures se dessinent pour demain ? Invités : José Bové, agriculteur, député européen, et Bruno Parmentier, ingénieur des mines, économiste. Conférences, ateliers, sorties de terrain, actions en milieu scolaire...

Renseignements et/ou inscriptions : mairie du Vigan : 04 67 81 66 00



> La Genette verte

- **Vendredi 16 novembre à 20h30 :** « **Tryptique** », concert des musiciens de l'Ensemble Hope accompagnés d'une soprano. Instruments singuliers et sons inédits au programme...
- **Vendredi 30 novembre à 20h30 :** « **Au-delà des frontières** », spectacle de danse de la Cie Salia Sanou, pour tout public dès 7 ans. Un atelier danse sera animé par un danseur de la compagnie le mercredi 28 novembre (ouvert à tous, inscriptions au 04 66 45 23 60)
- **Samedi 15 décembre à 20h30 :** « **Histoires russes** » et « **Fall, Fell, Fallen** », spectacles de cirque, musique et danse pour tout public, proposés par la Cie Hors Pistes et Cie Lonely Circus
- **Vendredi 22 février 2013 à 20h30 :** « **Quelqu'un qui vous ressemble** », pièce de théâtre interprétée par la Compagnie Humaine, pour tout public dès 7 ans. Un spectacle proposé en partenariat avec la Fédération départementale des foyers ruraux de Lozère dans le cadre du festival Contes et Rencontres.

En savoir plus : www.lagenetteverte.fr - 04 66 45 23 60

> Ecotourisme

On compte à ce jour 66 signataires de la Charte européenne du tourisme durable parmi le réseau des 95 prestataires touristiques adhérant à Cévennes Ecotourisme. Le Parc national vient lui-même d'obtenir le renouvellement par Europarc de son agrément pour le volet I de la CETD pour une durée de 5 ans, pour son propre engagement et sa stratégie en matière de tourisme durable.

En savoir plus : <http://www.cevennes-ecotourisme.com/>



> Gîtes Panda

Deux gîtes de France, à Cassagnes, commune de St-Pierre-des-Tripiers, et au Temple, commune de Quézac, viennent d'obtenir le label Gîte Panda.

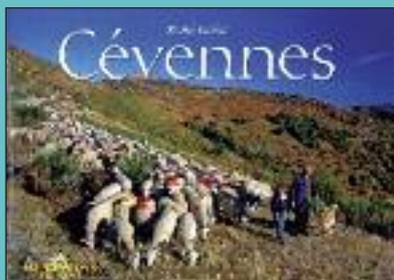
Créé par le WWF France en 1993, ce label distingue des gîtes ruraux, gîtes de séjour ou chambres d'hôtes, préalablement agréés Gîtes de France et situés majoritairement dans un parc naturel régional ou un parc national. Un partenariat existe avec le Parc national des Cévennes qui en compte une vingtaine. Leurs propriétaires s'engagent au quotidien à la protection et valorisation du milieu naturel et des espèces dans la gestion de leur hébergement touristique.

Contact :

Gîte de Cassagnes - 48150 St-Pierre-des-Tripiers - 05 65 59 84 52
Gîte du Temple - 48320 Quézac - 04 66 48 47 36.

> nouveautés

> à la boutique



Cévennes

(24 €)

Un superbe ouvrage du photographe Michel Verdier qui reflète toute la rudesse d'une nature et d'une culture patiemment

façonnées au cours des siècles par des générations de cévenols... (Éditions Equinoxe)

Agenda 2013 des Parcs nationaux de France (10,90 €)

Vivre la nature ! Édition 2013 de Terre Sauvage, avec de superbes photographies des parcs nationaux français. (Editions Milan)



Sentiers de découverte autour de la Salindrenque (5 €)

Douze sentiers de promenade randonnée pour découvrir le territoire discret des communes de Cognac, Lasalle, Monoblet, Ste-Croix-de-Caderle et Soudorgues. Pochette n°20 de la collection « Autour du Parc national des Cévennes ». Topoguide réalisé par la communauté de communes Cévennes Garrigue.

Chez Actes Sud Junior, la collection « A petits pas » s'élargit avec trois petits nouveaux pour les enfants dès l'âge de 9 ans : **L'eau, L'écologie, La poubelle et le recyclage (12,50 €)**

Et pour les petits enfants dès 2 ans, la collection « Ouvre les yeux » propose deux nouveautés : **La rivière et Le ciel (9,80 €)**

Boutique du Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais - 48400 Florac. Ouvert du lundi au vendredi de 13h30h à 17h30 jusqu'à fin mars.

Consultez la boutique en ligne :

<http://www.cevennes-parcnational.fr/En-vitrine>

> au centre de documentation et d'archives

TRINTIGNAC Alain. Carte archéologique de la Gaule, La Lozère 48. Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Maison des sciences et de l'Homme, 2012. 533 p.

Cet ouvrage dresse un inventaire exhaustif, commune par commune, des découvertes faites en Lozère depuis le XVII^e siècle.

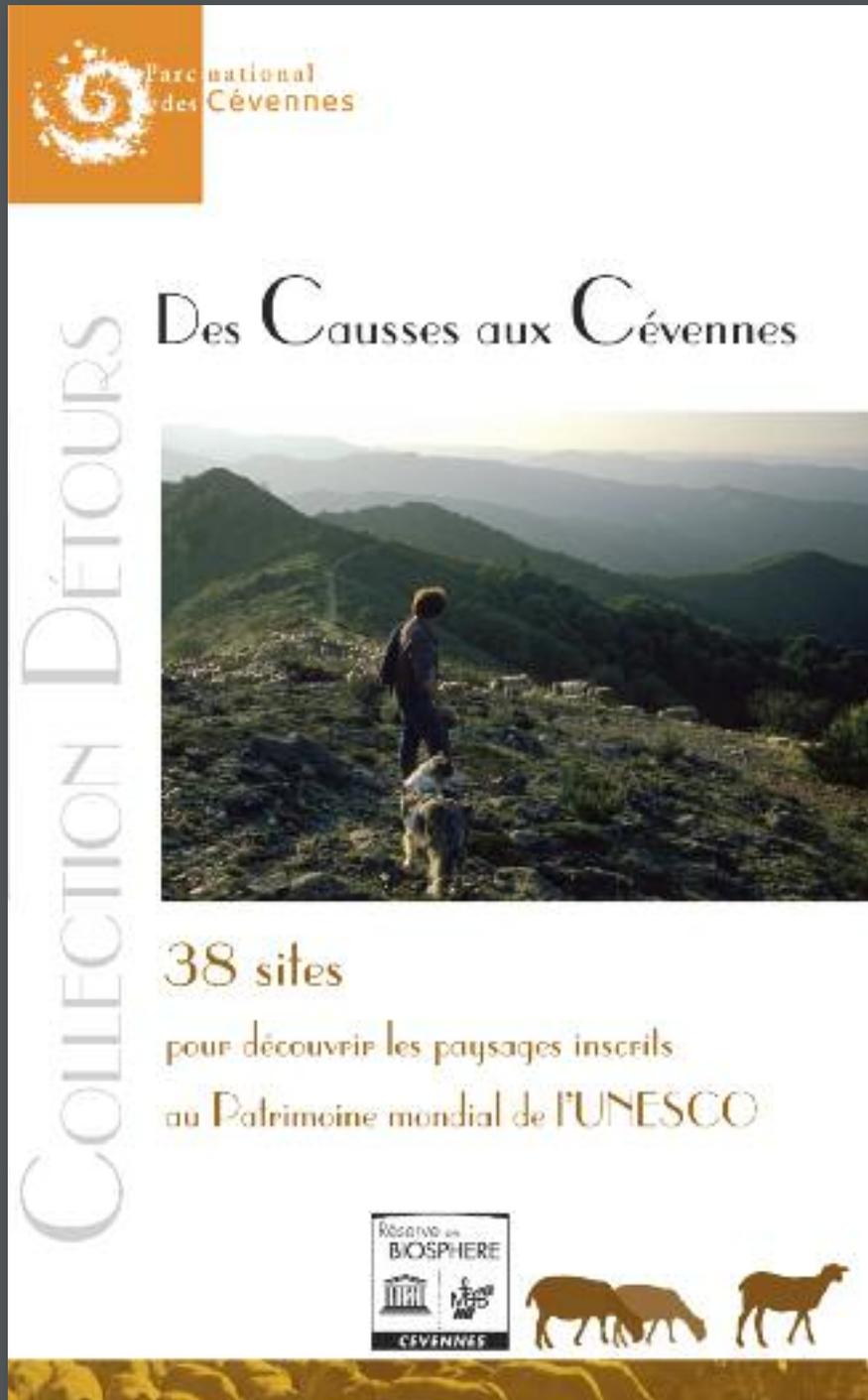
Des synthèses générales traitant de l'état des connaissances scientifiques du département pour chaque période historique abordée ainsi qu'une abondante bibliographie complètent utilement ce livre, rédigé par un archéologue

spécialiste de la période gallo-romaine en collaboration avec des chercheurs ayant réalisé de nombreuses fouilles dans le département (Gilbert Fages, préhistorien ; Alain Ferdière, ancien directeur des fouilles de Javols et spécialiste de l'Antiquité romaine ; Laurent Schneider, directeur des fouilles actuelles de La Malène et spécialiste de la période du Haut Moyen Âge). Cote : CD05093.1 Consultable au **Centre de documentation et d'archives** à Génolhac, les lundis, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, de préférence sur réservation (04.66.61.19.97 ou doc@cevennes-parcnational.fr)

Consultez en ligne la base documentaire du centre sur www.cevennes-parcnational.fr.



A paraître fin novembre



Dans la nouvelle collection Détours du Parc national des Cévennes, ce petit guide de promenades vous fera partir à la découverte des paysages agropastoraux des Causses et des Cévennes inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Bientôt en vente au prix de 5 euros dans les Maisons du Parc, les relais d'information partenaires du Parc et sur la boutique en ligne du site internet www.cevennes-parcnational.fr.